

Canada  
Province de Québec  
Municipalité St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

## RÈGLEMENT 438-2026

### **RÈGLEMENT NO 438-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 429-2025 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2026**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 20 janvier 2026;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 438-2026 modifiant le règlement no 429-2025 sur les tarifs municipaux 2026.

#### **Article 1**

L'article 4 du règlement no 429-2025 est modifié afin d'y ajouter les tarifs concernant la fourniture du compteur d'eau :

#### **Article 4**

Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Ouverture et fermeture d'entrée d'eau durant les heures normales de travail	37.50 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau en dehors des heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 3 heures
Location d'un fichoir durant les heures normales de travail	27 \$ / jour
Location d'un fichoir en dehors des heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 3 heures
Journalier, durant les heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 1 heure
Journalier, en dehors des heures normales de travail	59.50 \$ / heure minimum 3 heures
<b>Compteur d'eau résidentiel</b>	<b>350.00 \$</b>
<b>Compteur d'eau commercial/industriel</b>	<b>Prix coûtant net majoré de 15%</b>
Camion (opérateur inclus)	97 \$ / heure
Pelle (opérateur inclus)	130 \$ / heure
Chargeur sur roues (opérateur inclus)	109 \$ / heure
Caméra égout (opérateur inclus)	217 \$ / heure
Niveleuse Caterpillar 140 M (opérateur inclus)	189 \$ / heure plus carburant
Laveuse à pression (opérateur inclus)	149 \$ / heure
Travaux de branchement en période hivernal	83 \$ / heure minimum 3 heures

Ajout d'un branchement ou modification à un branchement (aqueduc, égout ou pluvial) sur un terrain à la suite d'un changement d'usage	100% du coût total des travaux
---	--------------------------------

## **Article 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026  
ET PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2026**

**LE MAIRE,**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,**

**MARTIN RODRIGUE**

**CHANTAL POULIN**